



Le S
Secteur Sceaux Albert 1^{er} - Ilot 2

SCEAUX

*** * ***

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE
(Conforme à l'arrêté du 10.05.1968)

*** * ***

ACCESSION LIBRE



Illustration non contractuelle

(Conforme à l'arrêté du 10.05.1968)

SCCV SCEAUX ALBERT PREMIER

0	NOTE PRELIMINAIRE	7
1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES	9
1.1.	INFRASTRUCTURE.....	9
1.1.1.	FOUILLES.....	9
1.1.2.	FONDATIONS	9
1.2.	MURS ET OSSATURE	9
1.2.1.	MURS DU SOUS-SOL.....	9
1.2.1.1.	MURS PERIPHERIQUES	9
1.2.1.2.	MURS INTERIEURS.....	9
1.2.2.	MURS INTERIEURS	9
1.2.3.	MURS DE FAÇADE	9
1.2.4.	MURS PIGNONS	9
1.2.5.	MURS SEPARATIFS	9
1.3.	PLANCHERS.....	10
1.3.1.	PLANCHERS DES ETAGES	10
1.3.2.	PLANCHER SOUS TERRASSE, LOGGIA ET BALCON	10
1.3.3.	PLANCHER HAUT SUR SOUS-SOL OU SUR LOCAUX NON CHAUFFES AU REZ-DE-CHAUSSEE	10
1.3.4.	PLANCHER BAS DU SOUS-SOL.....	10
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	10
1.5.	ESCALIERS	10
1.5.1.	ESCALIERS COLLECTIFS PRINCIPAUX	10
1.6.	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	10
1.6.1.	CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE	10
1.6.2.	CONDUITS DE VENTILATION DES LOGEMENTS	10
1.6.3.	CONDUITS D'AIR FRAIS (PARC DE STATIONNEMENT, LOCAUX POUBELLES).....	11
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	11
1.7.1.	CHUTES D'EAUX PLUVIALES	11
1.7.2.	CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES	11
1.7.3.	CANALISATIONS ENTERREES	11
1.7.4.	CANALISATION EN SOUS-SOL	11
1.7.5.	BRANCHEMENT AUX EGOUTS	11
1.7.6.	FOSSE HYDROCARBURES ET FOSSE DE RELEVAGE	11
1.7.7.	CANIVEAU	11
1.7.8.	SIPHONS DE SOL	11
1.8.	TOITURES	11
1.8.1.	CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES	11
1.8.2.	TERRASSES INACCESSIBLES OU TECHNIQUES	11
1.8.3.	TERRASSES ACCESSIBLES	11
1.8.4.	ACCESSOIRES	12
1.8.5.	SOL DES BALCONS ET LOGGIAS	12
1.8.6.	SOUCHES DE VENTILATION - GRILLES - CAILLEBOTIS	12
1.8.7.	ACCESSOIRES	12
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	13
2.1.	SOLS ET PLINTHES.....	13
2.1.1.	SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES	13
2.1.2.	SOLS ET PLINTHES DES CUISINES, SALLE DE BAINS, SALLES D'EAUX ET WC INDEPENDANTS	13
2.1.3.	BARRES DE SEUILS	13

2.2.	REVETEMENTS MURAUX	13
2.2.1.	CUISINE	13
2.2.2.	SALLES DE BAINS - SALLES D'EAU	13
2.3.	PLAFONDS	13
2.3.1.	PLAFOND DES PIECES INTERIEURES	13
2.3.2.	SOUS-FACE DES BALCONS	13
2.4.	MENUISERIES EXTERIEURES	14
2.4.1.	MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES	14
2.4.2.	MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE	14
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS - PROTECTIONS SOLAIRES	14
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES	14
2.6.1.	PORTES INTERIEURES DES LOGEMENTS	14
2.6.2.	PORTES PALIERES	14
2.6.3.	PORTES DE PLACARDS	14
2.6.4.	AMENAGEMENT INTERIEUR	14
2.6.4.1.	PLACARD (SELON LOCALISATION SUR PLAN)	15
2.6.4.2.	PIECES DE RANGEMENT, DRESSINGS	15
2.6.5.	TRAPPES DE VISITE	15
2.6.6.	HABILLAGES	15
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	15
2.7.1.	GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI	15
2.7.2.	GRILLE DE PROTECTION DES BAIES	15
2.7.3.	OUVRAGES DIVERS	15
2.8.	PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES	15
2.8.1.	PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS	15
2.8.1.1.	SUR MENUISERIES	15
2.8.1.2.	SUR FERMETURES ET PROTECTIONS	15
2.8.1.3.	SUR SERRURERIE	15
2.8.1.4.	SUR AUTRES OUVRAGES	15
2.8.2.	PEINTURES INTERIEURES	16
2.8.2.1.	SUR MENUISERIES	16
2.8.2.2.	SUR MURS	16
2.8.2.3.	SUR PLAFONDS	16
2.8.2.4.	SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES, ELEMENTS DE CHAUFFAGE ET DIVERS	16
2.8.3.	PAPIERS PEINTS	16
2.8.4.	TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)	16
2.9.	EQUIPEMENTS INTERIEURS	16
2.9.1.	EQUIPEMENTS MENAGERS	16
2.9.1.1.	MEUBLE EVIER	16
2.9.1.2.	ROBINETTERIE	16
2.9.2.	EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE	16
2.9.2.1.	DISTRIBUTION D'EAU FROIDE	16
2.9.2.2.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION INTERIEURE D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE	16
2.9.2.3.	EVACUATION	17
2.9.2.4.	DISTRIBUTION DU GAZ	17
2.9.2.5.	BRANCHEMENTS EN ATTENTE	17
2.9.2.6.	APPAREILS SANITAIRES (IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT SELON PLAN ARCHITECTE)	17
2.9.2.7.	ACCESSOIRES DIVERS	17
2.9.3.	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	17
2.9.3.1.	TYPE D'INSTALLATION	17
2.9.3.2.	EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE	18
2.9.3.3.	SONNERIE DE PORTE PALIERE	19
2.9.4.	CHAUFFAGE	19

2.9.4.1.	TEMPERATURES GARANTIES DANS LES DIVERSES PIECES PAR TEMPERATURE MINIMA EXTERIEURE DE -5° C	19
2.9.4.2.	TYPE D'INSTALLATION	19
2.9.4.3.	APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR	19
2.9.4.4.	CONDUIT DE FUMEE	19
2.9.4.5.	CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION	19
2.9.4.6.	CONDUITS ET PRISE D'AIR FRAIS	19
2.9.5.	EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION	19
2.9.5.1.	RADIO / TV / FM / SAT	19
2.9.5.2.	FIBRE OPTIQUE	19
2.9.5.3.	TELEPHONE	20
3	ANNEXES PRIVATIVES	21
3.1.	CAVES	21
3.2.	PARKINGS COUVERTS	21
3.2.1.	MURS OU CLOISONS	21
3.2.2.	PLAFONDS	21
3.2.3.	SOLS	21
3.2.4.	ACCES PARKING	21
3.2.5.	VENTILATION	21
3.2.6.	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	21
3.2.7.	VOITURES ELECTRIQUES	21
3.2.8.	EXTINCTEURS	21
3.3.	PARKINGS EXTERIEURS	21
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES DE L'IMMEUBLE	22
4.1.	HALLS D'ENTREES DE L'IMMEUBLE	22
4.1.1.	SOL	22
4.1.2.	PAROIS	22
4.1.3.	PLAFOND	22
4.1.4.	ELEMENTS DE DECORATION	22
4.1.5.	PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE	22
4.1.6.	BOITES AUX LETTRES	22
4.1.7.	TABLEAUX D'AFFICHAGE	22
4.1.8.	CHAUFFAGE	22
4.1.9.	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	22
4.2.	PALIER RDC ET ETAGE	22
4.2.1.	SOLS	22
4.2.2.	MURS	23
4.2.3.	PLAFOND	23
4.2.4.	PORTES	23
4.2.5.	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	23
4.3.	CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS ET REZ DE CHAUSSEE PARKING	23
4.3.1.	SOLS	23
4.3.2.	MURS	23
4.3.3.	PLAFOND	23
4.3.4.	PORTES	23
4.4.	CAGES D'ESCALIERS	23
4.4.1.	SOLS	23
4.4.2.	MURS	24
4.4.3.	PLAFONDS	24
4.4.4.	PORTES	24
4.4.5.	VENTILATION	24
4.4.6.	ECLAIRAGE	24
4.4.7.	MAIN COURANTE	24
4.5.	LOCAUX COMMUNS	24

4.5.1.	LOCAUX POUSETTES ET VELOS	24
4.5.1.1.	SOLS	24
4.5.1.2.	MURS.....	24
4.5.1.3.	PLAFOND	24
4.5.1.4.	PORTE.....	24
4.5.1.5	DIVERS.....	24
4.6.	LOCAUX SOCIAUX	24
4.7.	LOCAUX TECHNIQUES	25
4.7.1.	LOCAUX POUBELLES (STOCKAGE DES DECHETS DES LOGEMENTS)	25
4.7.1.1.	SOLS	25
4.7.1.2.	MURS.....	25
4.7.1.3.	PLAFOND	25
4.7.1.4.	EQUIPEMENTS DIVERS	25
4.7.2.	LOCAL ENTRETIEN	25
4.7.3.	LOCAL T.G.B.T ET LOCAL FIBRE	25
4.7.4.	LOCAL MACHINERIE ASCENSEUR	25
4.7.5.	LOCAL CHAUFFERIE	25
4.7.6.	LOCAL BRANCHEMENT COMPTEUR D'EAU AU SOUS-SOL.....	26
4.8.	CONCIERGERIE	26
4.9.	SIGNALISATION.....	26
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
5.1.	ASCENSEURS.....	27
5.2.	TELECOMMUNICATIONS	27
5.2.1.	TELEPHONE	27
5.2.2.	TELEVISION ET FM.....	27
5.3.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	27
5.4.	VENTILATION.....	27
5.5.	ALIMENTATION EN EAU	27
5.5.1.	COMPTEUR GENERAL.....	27
5.5.2.	SURPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU	27
5.6.	ALIMENTATION EN GAZ	27
5.7.	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	28
5.7.1.	ORIGINE DE L'INSTALLATION	28
5.7.2.	COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX	28
5.7.3.	COLONNES MONTANTES	28
5.7.4.	BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS.....	28
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	29
6.1.	VOIRIE ET PARKINGS	29
6.1.1.	VOIRIE D'ACCES.....	29
6.1.2.	TROTTOIRS.....	29
6.1.3.	CHEMIN PIETON	29
6.1.4.	PARKINGS VISITEURS	29
6.2.	ESPACES VERTS	29
6.2.1.	AIRES DE REPOS	29
6.2.2.	PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS.....	29
6.2.3.	ENGAZONNEMENT	29
6.2.4.	MOBILIERS.....	29
6.3.	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	29
6.3.1.	ENTREE DU BATIMENT	29
6.3.2.	ECLAIRAGE DES ESPACES VERTS	29
6.3.3.	ECLAIRAGE VOIRIE	29
6.4.	AIRE DE JEUX - EQUIPEMENTS SPORTIFS	29
6.5.	CLOTURES ET PORTILLONS.....	30

6.5.1.	CLOTURES SUR RUES	30
6.5.2.	CLOTURES ENTRE ESPACES EXTERIEURS PRIVATIFS	30
6.5.3.	CLOTURES ENTRE PARCELLE ET TERRAIN MITOYEN	30
6.5.4.	PORTILLONS	30
6.6.	RESEAUX DIVERS	30
6.6.1.	RESEAU D'EAU	30
6.6.2.	RESEAU GAZ	30
6.6.3.	ELECTRICITE	30
6.6.4.	EGOUT	30

**NOTICE DESCRIPTIVE NOTARIALE
(conforme à l'arrêté du 10.05.1968)**

DESCRIPTION DU PROJET

Le terrain est de forme triangulaire et est bordé par les voies suivantes :

- L'avenue Raymond Poincaré au Nord
- La rue Albert Premier au Sud-Ouest
- Le chemin de Paris au Sud-Est

L'opération comprend 69 répartis sur 4 bâtiments s'élevant jusqu'à R+4 ou R+5 et un parking de 71 places sur deux niveaux. Les bâtiments A et B sont isolés tandis que les plots C et D sont reliés par une faille construite.

La composition des bâtiments est définie de la manière suivante :

- d'un bâtiment de 14 logements locatifs intermédiaires dénommé Bâtiment A
- d'un bâtiment de 17 logements dénommé Bâtiment B
- d'un bâtiment de 22 logements locatifs sociaux dénommé Bâtiment C
- d'un bâtiment de 16 logements dénommé Bâtiment D

les quatre bâtiments sont édifiés sur un niveau de sous-sol commun comportant 71 places de parking et des locaux techniques.

Chaque bâtiment dispose d'un ascenseur desservant le niveau de sous-sol.

La présente notice porte sur les logements accession libre des bâtiments B et D composés de 33 logements et leurs places de parkings objets d'une vente en état de futur d'achèvement.

Pour ce programme, l'ensemble des prestations permettra de répondre à un niveau de performance énergétique RT 2012-20%, Label Effinergie +.

La présente notice a été établie conformément à l'Arrêté Ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'article 10 du décret n°67 11 66 du 22 novembre 1967.

0 NOTE PRELIMINAIRE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire,
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractères obligatoires, établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment,
- Aux règles de construction et de sécurité,
- A la réglementation acoustique,
- A la réglementation thermique,
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées,

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement est conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité sans qu'il soit fait référence à toute norme dimensionnelle.

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et de protection de la santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à l'acquéreur à la livraison des bâtiments.

N.B. : La performance thermique est calculée sur l'immeuble dans sa globalité, et non appartement par appartement. Les résultats de consommations théoriques, obtenus à partir des logiciels de calculs, ne peuvent en aucun cas engager le Maître d'Ouvrage sur des consommations réelles dans la mesure où dans ces consommations réelles sont incorporées des consommations qui ne sont pas intégrées dans les réglementations et modèles de calcul et sont sujettes aux comportements des occupants et aux conditions climatiques qui peuvent s'écarter notablement de la moyenne.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Les prestations, produits ou marques décrits dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre indicatif et de référence : ils seront remplacés le cas échéant par des produits de qualité équivalente y compris d'un point de vue environnemental. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou équivalent ». Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La SCCV SCEAUX ALBERT PREMIER représentée par NACARAT pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation, faillite de l'entreprise ou du fournisseur, défaut d'approvisionnement, défaut de fabrication, difficultés d'importation, qualité insuffisante des matériaux, impératifs techniques la mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'Exécution au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique, d'approvisionnement et/ou administratif ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que le maître d'ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées faux-plafonds, soffites, canalisations et appareils de chauffage n'y sont pas toujours figurés.

La surface des balcons, terrasses et parkings mentionnée sur les documents est indicative.

La construction se conformera aux règles de construction et de sécurité des bâtiments. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un Bureau de Contrôle indépendant agréé et mandaté.

Les teintes, coloris et finitions des façades, l'aspect et la finition des gardes corps sur les terrasses, balcons et portes fenêtres, le positionnement et la finition des descentes d'eau pluviale sur les terrasses extérieures, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec le Maître d'ouvrage, le bureau

de contrôle et les instances administratives compétentes. (Ces informations ne sont pas stipulées sur les plans de vente des appartements)

Dans le cadre de la démarche constante d'amélioration de la qualité et de la satisfaction client, les outils et/ou informations suivants, seront mis à disposition par NACARAT à l'ensemble de ses clients, entre la signature de l'acquisition notariée et la fin de l'année de parfait achèvement du programme immobilier, à savoir :

- Le site internet « Mon espace client », permettant de suivre l'évolution du chantier, d'être informé en temps réel, d'obtenir les informations relatives à votre acquisition, de pouvoir échanger avec le(a) chargé(e) de clientèle.
- Invitation pour effectuer les choix des prestations parmi les harmonies proposées (vers la fin du gros œuvre des immeubles).
- Invitation sur chantier pour la « Visite cloisons » des appartements.
- Fourniture du livret d'accueil à la remise des clefs, informant :
 - o Du processus de livraison du logement.
 - o Des informations utiles sur l'immeuble et sur le syndic provisoire.
 - o Des différentes garanties contractuelles, et de leur mise en œuvre.
 - o Du fonctionnement des équipements particuliers du logement.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. FOUILLES

Après décapage et stockage éventuel de la terre végétale, les terrassements nécessaires seront exécutés pour permettre la réalisation des ouvrages en infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées. Fouilles en trous ou rigoles pour les fondations et les canalisations.

1.1.2. FONDATIONS

Fondations profondes par pieux et longrines, ou tout autre principe de fondations en accord avec les préconisations du rapport de sol, et avis du bureau de contrôle.

1.2. MURS ET OSSATURE

Nota : La réalisation des murs d'infrastructure du sous-sol du parking ne comprend pas de dispositions constructives étanches. De légères infiltrations et venues d'eau sont donc admises et des traces d'humidité sont susceptibles d'apparaître.

1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1. MURS PERIPHERIQUES

Ils seront traités sur la périphérie en béton armé, finition brute et suivant certains cas en conditions particulières de type passes alternées et/ou tranchés blindées, ou tous procédés tenant compte de la présence d'ouvrage riverains.

Leur épaisseur sera définie en fonction des calculs de béton armé et accord du Bureau de Contrôle.

Réalisation de cunettes périmétriques pour récupération des venues d'eaux d'infiltration, ainsi que des barbacanes situées en partie inférieure des voiles.

1.2.1.2. MURS INTERIEURS

En béton armé ou maçonnerie de parpaings soigneusement rejointoyée, finition brute. Les poteaux seront réalisés en béton armé, leurs dimensions résulteront de l'étude structure et des impératifs de construction.

1.2.2. MURS INTERIEURS

En béton armé ou maçonnerie, finition brute.

1.2.3. MURS DE FAÇADE

Les murs de toutes les façades sont en béton armé de 16 cm minimum d'épaisseur suivant étude de structure, doublés thermiquement sur la face intérieure par un complexe comprenant un isolant et un parement en plaque de plâtre et revêtus sur la face extérieure, suivant la localisation prévue aux plans d'architecte par :

- D'un revêtement en plaquette de teinte conforme au Permis de Construire pour le socle et les pignons donnant sur l'espace public,
- D'un bardage en zinc type Azengar de chez VM ZINC ou équivalent pour les façades dans la continuité des toitures de même nature,
- D'un enduit pour les volumes tournés vers le jardin intérieur.

Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur.

1.2.4. MURS PIGNONS

Idem 1.2.3

1.2.5. MURS SEPARATIFS

Entre les locaux privatifs et tous les locaux intérieurs communs, murs réalisés en béton armé d'épaisseur défini par le Bureau d'étude structure.

Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation, par un complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

Entre deux locaux privatifs, murs réalisés en béton armé de 20cm d'épaisseur ou selon besoin structurelle suivant demande du Bureau d'étude structure. Finition suivant localisation.

Entre logements et circulations communes, murs réalisés en béton armé de 18cm d'épaisseur ou selon besoin structurelle suivant demande du Bureau d'étude structure. Finition suivant localisation.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. PLANCHERS DES ETAGES

Dalle pleine en béton armé de 20 cm d'épaisseur minimum ou plus selon besoin structurel, suivant demande du Bureau d'étude structure.

1.3.2. PLANCHER SOUS TERRASSE, LOGGIA ET BALCON

Dalle pleine en béton armé et l'étanchéité prévue selon cas.

1.3.3. PLANCHER HAUT SUR SOUS-SOL OU SUR LOCAUX NON CHAUFFES AU REZ-DE-CHAUSSEE

Plancher haut en béton armé finition brute épaisseur suivant calcul de structure et accord du Bureau de Contrôle avec possibilité d'isolant en sous face de dalle (type fibrastyrène, flocage ou laine minéral dans faux-plafond) et/ou isolant sous chape du rez-de-chaussée, suivant calculs thermiques et acoustiques.

1.3.4. PLANCHER BAS DU SOUS-SOL

Dalle portée par les fondations, en béton armé, épaisseur suivant calcul de structure, réalisation de façon de pente vers les siphons de sol et regards dans la circulation du parking. Cunette incorporée ou préfabriquée périmétrique.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons type placostil de 7,2 cm d'épaisseur, en plaques de BA13 sur rail de 48mm. Ponctuellement d'épaisseur supérieure suivant réglementation et nécessité technique.

Les cloisons des pièces d'eau seront posées sur un profilé PVC, la face périphérique intérieure des salles de bains et salle d'eau sera de nature hydrofuge.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. ESCALIERS COLLECTIFS PRINCIPAUX

Escaliers en béton armé préfabriqués ou coulés en place.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Si nécessaire, il sera prévu dans la hauteur du bâtiment des conduits maçonnés de désenfumage des parkings en sous-sols, conformément aux dispositions de la réglementation incendie, isolation thermique et acoustique selon réglementations en vigueur. Leur composition recevra l'accord du bureau de contrôle.

Conduit en plâtre ou ossature métal et plaques de plâtre type PLACOSTIL, en maçonnerie ou en béton armé pour la gaine d'évacuation des fumées de la chaufferie collective et pour les gaines de désenfumage en partie haute des cages d'escaliers de secours.

1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOGEMENTS

Conduits métalliques galvanisés prévus dans les gaines techniques des logements, maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre ces conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites. Des bouches d'entrée d'air seront posées sur la traverse haute des menuiseries extérieures ou sur les coffres de volets roulants.

1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS (PARC DE STATIONNEMENT, LOCAUX POUBELLES)

Ventilation naturelle ou mécanique suivant réglementations en vigueur. Conduits en maçonnerie ou béton armé.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des toitures et terrasses par des descentes en zinc ou aluminium laqué. Des terrasses pourraient être évacuées par des chutes en PVC à l'intérieur des bâtiments.

1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'au réseau horizontal sous la dalle du rez-de-chaussée.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces, habillés par des soffites isolés phoniquement en plaque de plâtres.

1.7.3. CANALISATIONS ENTERREES

Réseaux en séparatif pour les eaux pluviales et les eaux usées, réalisés en PVC type Assainissement, de diamètre suivant calculs et réglementation en vigueur.

1.7.4. CANALISATION EN SOUS-SOL

Les canalisations en sous-sol seront apparentes en PVC rigide et de diamètre calculé suivant les débits à évacuer et seront raccordées au réseau extérieur.

Les canalisations et les réseaux pourront être apparents en plafonds et sur les murs des emplacements de parking.

Réseau séparatif suivant prescription du Permis de Construire.

1.7.5. BRANCHEMENT AUX EGOUTS

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications du règlement de la Ville.

1.7.6. FOSSE HYDROCARBURES ET FOSSE DE RELEVAGE

Conformément à la législation, mise en œuvre d'une fosse à hydrocarbures. Cette fosse pourra être maçonnée ou de type préfabriqué et couverture par tampon fonte.

1.7.7. CANIVEAU

Au droit de l'accès au sous-sol, réalisation d'un caniveau béton avec siphon de sol, couverture par grille en fonte.

1.7.8. SIPHONS DE SOL

Siphons de sol PVC pour les locaux techniques équipés d'un point d'eau (locaux poubelles, local compteur d'eau, chaufferie...).

1.8. TOITURES

1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Les bâtiments A, B et C reçoivent une toiture constituée d'une couverture en zinc type Azengar de chez VM ZINC ou équivalent. Charpente bois.

1.8.2. TERRASSES INACCESSIBLES OU TECHNIQUES

Dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant calcul de structure, étanchéité par bitume élastomère ou équivalent, isolant thermique et protection par végétalisation suivant plans de l'architecte.

Les éléments techniques présents au niveau de la toiture du bâtiment D sont regroupés et habillés par une couverture métallique.

1.8.3. TERRASSES ACCESSIBLES

Dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant calcul de structure. Etanchéité par bitume élastomère ou équivalent, isolant thermique, protection par dalles sur plots en béton de gravillon lavé ou grès cérame.

1.8.4. ACCESSOIRES

Les acrotères seront protégés en tête par des couvertines en aluminium laqué.

1.8.5. SOL DES BALCONS ET LOGGIAS

Idem 1.8.3.

1.8.6. SOUCHES DE VENTILATION - GRILLES - CAILLEBOTIS

Au rez-de-chaussée, souches en béton, mise en place de grilles métal ;
En toiture terrasse, souches en béton ou en maçonnerie enduites et/ou plaquette de parement selon les cas.

1.8.7. ACCESSOIRES

Les trop-pleins des terrasses seront réalisés, en tube cuivre de section cylindrique, et/ou par une descente en PVC circulant à l'intérieur d'une gaine technique logement, suivant dispositions réglementaires.
L'implantation de ces éléments (qui n'apparaissent pas sur les plans de vente) sera à déterminer par l'Architecte avec la validation du bureau de contrôle.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES

Les entrées, séjours, chambres et dégagements (y compris les placards de ces pièces) recevront au choix de l'acquéreur :

. Un parquet massif, pose collée, des Ets CFP type Tradidéco -90mm de largeur- de 14mm d'épaisseur y compris la finition façon seuils de bois au droit des carrelages ou équivalent. 5 coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage. Pose collée.

Ou

. Un parquet contrecollé des Ets CFP type Monolame 140mm de largeur de lame. 5 coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage. Pose collée.

2 types de pose seront proposées :

- . à Bâton rompu,
- . à l'anglaise

Plinthes à bords arrondis de 7 cm de hauteur, avec finition laqué d'usine, couleur blanche (Délignée sous porte fenêtres suivant nécessité).

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES CUISINES, SALLE DE BAINS, SALLES D'EAUX ET WC INDEPENDANTS

Carrelage collé sur résilient acoustique, format 45 x 45 cm série CLUB, DOME ou MILO de chez NEW KER ou équivalent.

Plinthes assorties dans la gamme du fabricant au pourtour de la pièce.

5 coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage. Les socles de remontées de réseaux sont également prévus en plinthe carrelée.

2.1.3. BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par un profilé d'arrêt en inox ou laiton à chaque changement de matériau.

2.2. REVETEMENTS MURAUX

(autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. CUISINE

Sans objet.

2.2.2. SALLES DE BAINS - SALLES D'EAU

Faïence collée format 25 x 50 cm série CLUB, DOME, CLEAR ou MILO de chez NEW KER ou équivalent, au droit des baignoires et douches sur toute la hauteur du mur.

Tablier de baignoire en faïence dito mur, y compris trappe de visite.

5 coloris au choix dans les harmonies sol/mur proposées par le maître d'ouvrage.

2.3. PLAFONDS

(Sauf peintures, tentures)

2.3.1. PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

Sous-face des planchers béton avec ragréage par enduit de surfacage localement, suivant les dispositions techniques ; faux-plafonds ou soffites pour dissimuler les dévoiements des réseaux en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2. SOUS-FACE DES BALCONS

Béton armé ragréé et revêtu d'une peinture pilolite, teinte selon permis de construire.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les menuiseries extérieures sont en aluminium thermolaqué teinte conforme au Permis de Construire. Châssis fixes ou ouvrant à la française suivant plans Architecte. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant.

Vitrages en verre clair transparent pour l'ensemble des menuiseries extérieures.

L'isolation phonique sera conforme à la réglementation en vigueur et aux résultats de l'étude acoustique. Les évacuations des profilés drainants seront munies de part tempête.

2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre translucide pour les salles de bains, salles d'eau et WC selon plans.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS - PROTECTIONS SOLAIRES

Toutes les baies des pièces principales sont équipées de volets roulants à lames aluminium, dans coffre intérieur en PVC blanc. Motorisation des volets roulants, commande radio type SOMFY, y compris centralisation dans l'entrée (sauf studios).

Dans toutes les pièces du RdC et du rez de jardin disposeront d'un système de blocage anti-remontée.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. PORTES INTERIEURES DES LOGEMENTS

Portes alvéolaires post formées, de chez JELDWEN OU MALERBA ou équivalent, finition peinture blanche.

La quincaillerie type ARTIS finition Chrome velours, béquille et plaque solidarisée entraxe 195mm ou équivalent. Sur plaque de chez VACHETTE ou équivalent. Serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres, bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2. PORTES PALIERES

Les portes palières seront à âme pleine, avec une tôle de renfort dans l'épaisseur de la porte, posées sur huisseries métalliques avec serrure classée A2P1 étoile-cylindre VIP, marque VACHETTE ou équivalent, béquillage type ARTIS sur plaque de chez VACHETTE en finition chrome velours, microviseur, pommeau décoratif type ARTIS, moulure décorative 3 cadres coté partie commune, butée de porte et seuil en bois à la Suisse.

Habillage du bâti par couvre joint bois sur la face côté palier, selon projet de l'architecte, et chant plat sur la face côté logement, finition peinte selon projet de l'architecte.

Coupe-feu ou pare flamme, selon réglementation.

Serrure sûreté 5 points d'ancrage latéraux, ergots anti-dégondage.

Des clés sur organigramme permettront l'ouverture de la porte palière et des portes des parties communes.

2.6.3. PORTES DE PLACARDS

Les placards de largeur supérieure à 0.80m seront fermés par des portes coulissantes de chez SOGAL ou équivalent d'épaisseur 10 mm minimum, avec socle, avec rail haut et bas. Les placards de largeur inférieure ou égale à 0.80 m seront à un vantail ouvrant à la française.

Finition des vantaux :

- . Mélaminé frêne blanc.

2.6.4. AMENAGEMENT INTERIEUR

2.6.4.1. PLACARD (SELON LOCALISATION SUR PLAN)

Pour les placards situés dans les entrées :

- . Tablette chapelière en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80 m de hauteur environ.
Tringle penderie sur la largeur du placard. Le cas échéant, séparatif vertical en mélaminé pour les placards de plus de 1,20 m de largeur.

Dans les chambres, y compris dégagements des chambres, il est prévu :

- . Tablette chapelière en aggloméré mélaminé sur la largeur du placard et à 1,80m de hauteur environ.
Séparatif vertical en mélaminé délimitant un espace composé de 4 tablettes sur environ 50 cm de large.

2.6.4.2. PIÈCES DE RANGEMENT, DRESSINGS

Sans objet.

2.6.5. TRAPPES DE VISITE

Trappes de visite dans chacune des gaines techniques intérieures des logements, comprenant un bâti bois ou métallique et un panneau en medium démontable, revêtus de peinture blanche. Dimension selon possibilité en fonction de la réglementation.

2.6.6. HABILLAGES

Les nourrices de distribution EC - EF et Chauffage seront dissimulées derrière un cache nourrice en médium ou en finition fini usine blanche, quel que soit la localisation des nourrices. Les sorties de nourrices sont équipées d'un socle avec une plinthe selon le revêtement de sol. Ces dernières sont positionnées dans les placards, ou sous les équipements tels que meuble évier ou meuble vasque.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Les garde-corps et les barres d'appui sont en serrurerie métallique thermolaqué, teinte au choix de l'architecte et selon permis de construire.

Ils ont une forme, une dimension et un positionnement selon le projet d'architecte et selon les normes de sécurité en vigueur.

2.7.2. GRILLE DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.7.3. OUVRAGES DIVERS

Les pare-vues sont en serrurerie selon le projet de l'architecte.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1. SUR MENUISERIES

Sans objet.

2.8.1.2. SUR FERMETURES ET PROTECTIONS

Sans objet.

2.8.1.3. SUR SERRURERIE

Les gardes corps de façade reçoivent une peinture thermolaquée en usine, couleurs au choix de l'architecte. Certains ouvrages métalliques intérieurs dans les locaux « non nobles » (grilles de locaux techniques et ventilation parking, ouvrages de protection dans le parking, etc.) recevront une finition galvanisée et/ou peinture.

2.8.1.4. SUR AUTRES OUVRAGES

Peinture qualité extérieure en sous-face et en rive des dalles de balcons suivant projet architecte.

2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1. SUR MENUISERIES

Sur les blocs portes, les trappes de visite des gaines techniques et les plinthes en bois, finition en peinture blanche, hors plinthes médium plaquées blanches.

2.8.2.2. SUR MURS

Dans les cuisines (hors mur en continuité du séjour ouvert) salles de bains, salles d'eau et WC :

- . peinture acrylique satiné, en complément des carreaux de faïence décrits ci-avant, coloris blanc 2 couches.

Dans les entrées, cuisines (seul mur en continuité du séjour ouvert), séjours, chambres, bureaux et dégagements :

- . peinture acrylique mate velours, coloris blanc 2 couches.

2.8.2.3. SUR PLAFONDS

Dans les cuisines fermées, salles de bain, salles d'eau et WC :

- . Peinture acrylique satiné, coloris blanc 2 couches.

Dans les entrées, cuisines ouvertes sur séjours, séjours, chambres, bureaux et dégagements :

- . peinture acrylique velours mate, coloris blanc 2 couches.

2.8.2.4. SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES, ELEMENTS DE CHAUFFAGE ET DIVERS

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture blanche.

2.8.3. PAPIERS PEINTS

Sans objet.

2.8.4. TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)

Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1. MEUBLE EVIER

Les appartements sont équipés d'un meuble évier de 120 x 60 cm, constitué d'un évier en inox 18/10° avec 1 bac et un égouttoir posé sur un meuble en mélaminé blanc de marque BENTHOR ou équivalent.

Le meuble est de qualité hydrofuge. Il comporte toutes les découpes nécessaires pour le passage des alimentations et évacuations des machines à laver la vaisselle et le linge.

2.9.1.2. ROBINETTERIE

Robinetterie mitigeur de marque VICTORIA PLUS de ROCA ou équivalent.

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1. DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans les gaines techniques dans les paliers, avec manchettes en attente pour la pose des compteurs individuels à la charge de la copropriété.

La distribution intérieure de chaque logement est prévue en tube de cuivre, PER (polyéthylène réticulé) ou équivalent si nécessaire, encastré en dalle entre gaines et pièces humides et distribution des appareils en apparent dans les pièces humides.

2.9.2.2. PRODUCTION ET DISTRIBUTION INTERIEURE D'EAU CHAUDE INDIVIDUELLE

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par une chaufferie collective avec appoint par pompes à Chaleur (PAC) selon faisabilité technique.

Le réseau à l'intérieur des logements est en tube PER encastré.

2.9.2.3. EVACUATION

Réalisée par tuyaux PVC apparents, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4. DISTRIBUTION DU GAZ

Alimentation de la chaufferie collective depuis le coffret de façade.

2.9.2.5. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Une attente pour les studios, et 2 attentes pour les autres typologies, comprenant un siphon PVC et un robinet, installées dans les cuisines et/ou dans les salles de bains suivant plans. Selon dispositions, siphons doubles et robinets doubles, positionnés autant que possible, sous les meubles éviers et meubles vasques.

2.9.2.6. APPAREILS SANITAIRES (IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT SELON PLAN ARCHITECTE)

Meuble vasque :

- . Meuble vasque avec plan vasque de synthèse type CERA TOP de chez SIBO, ou équivalent composé de 2 tiroirs. 4 coloris de meuble au choix de l'acquéreur.
Miroir posé sur panneau mélaminé de 1m de hauteur minimum surmonté d'un bandeau lumineux de chez MSP, ou équivalent.

WC :

- . WC suspendu, marque JACOB DELAFON gamme VOX ou équivalent avec réservoir à double détente 3/6L, coloris blanc. Abattant double. Charnière en acier inoxydable.
Vanne ou robinet de coupure sur l'alimentation du réservoir.

Baignoire :

- . Baignoire acrylique gamme CORVETTE de chez JACOB DELAFON, ou équivalent. 70 cm × 180 cm. Vidage automatique. Coloris blanc.
Habillage tablier de baignoire en faïence dito murs.

Douche :

- . Receveur de douche, 90 cm × 120 cm (ou autres dimensions selon plan de vente), gamme SURFACE de JACOB DELAFON en résine, ou équivalent.

Robinetterie :

- . L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est du type mitigeurs chromés de la gamme MONODIN-N de chez ROCA, ou équivalent.

Baignoire :

- . Mitigeur bain-douche mural gamme MONODIN-N de chez ROCA et ensemble barre de douche + douchette 3 jets gamme Stella 100/3 de chez ROCA, ou équivalent.

Douche :

- . Mitigeur douche mural gamme MONODIN-N de chez ROCA et ensemble barre de douche + douchette 3 jets gamme Stella 100/3 de chez ROCA, ou équivalent.

2.9.2.7. ACCESSOIRES DIVERS

Un robinet de puisage sera prévu pour les logements pourvus d'un espace extérieur supérieur à 8m².

2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1. TYPE D'INSTALLATION

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons, conforme à la norme C15-100.

Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.). Le petit appareillage est prévu dans le modèle ODACE de chez SCHNEIDER ou équivalent. Coloris blanc.

2.9.3.2. EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

L'appareillage électrique sera conforme à la norme NF-C-15.100.

A titre indicatif, il se composera de :

Entrée :

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 1 prise de courant 16 A si l'entrée est séparée du séjour par une porte.
- . 1 combiné portier vidéophone mains libres, écran couleur
- . 1 détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF)

Cuisine : supérieure à 4m² :

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 1 sortie de fil en applique à proximité de l'évier, commandée
- . 1 boîte de connexion 32 A
- . 1 sortie de fil pour hotte
- . 6 prises 16 A dont 4 au-dessus du plan de travail, 1 pour le réfrigérateur et 1 placée sous l'interrupteur
- . 2 prises spécialisées 16 A pour lave-vaisselle et lave-linge sauf cas où le lave-linge est dans une autre pièce

Cuisine : inférieure à 4 m² :

- . 1 sortie de fil en applique au-dessus de l'évier, commandée
- . 1 boîte de connexion 32 A
- . 1 sortie de fil pour hotte
- . 3 prises 16 A dont 1 pour le réfrigérateur, 1 au-dessus du plan de travail et 1 placée sous l'interrupteur
- . 1 ou 2 prises 16 A pour machines à laver, selon plans

Salles de bains, salles d'eau principale (accessible PMR, personnes à mobilité réduite) :

- . 1 sortie de fil en plafond ou en applique, commandée
- . 1 sortie de fil en applique pour bandeau lumineux au-dessus du meuble vasque.
- . 1 prise 16 A à hauteur de plan de toilette, en dehors du volume de sécurité
- . 1 prise 16 A placée sous l'interrupteur
- . 1 prise spécialisée pour machine à laver le linge (sauf si prévue en cuisine)

Salle d'eau secondaire :

- . 1 sortie de fil en plafond ou en applique, commandée
- . 1 sortie de fil en applique pour bandeau lumineux au-dessus du meuble vasque.
- . 1 prise 16 A à hauteur de plan de toilette, en dehors du volume de sécurité

WC :

- . 1 sortie de fil en plafond ou en applique, commandée
- . 1 prise de courant 16 A placée sous l'interrupteur

Séjour :

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 1 prise de courant 16 A par tranche de 4 m² (avec un mini de 5)
- . 2 prises RJ45

Chambre principale :

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 4 prises de courant direct 10 / 16 A + T dont une placée sous l'interrupteur,
- . 1 prise RJ45

Chambre(s) secondaire(s):

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 3 prises de courant direct 10 / 16 A + T
- . 1 prise RJ45

Dégagement :

- . 1 sortie de fil en plafond, commandée
- . 1 prise de courant 16 A

Terrasses, balcons et jardins donnant sur le séjour :

- . 1 point lumineux avec applique selon choix architecte, positionné suivant projet architecte
- . 1 prise étanche 16A

2.9.3.3. SONNERIE DE PORTE PALIERE

Chaque logement est équipé d'une sonnette sur le palier reliée au tableau électrique du logement et d'une platine vidéophone permettant l'ouverture de la porte du hall.

2.9.4. CHAUFFAGE

2.9.4.1. TEMPERATURES GARANTIES DANS LES DIVERSES PIECES PAR TEMPERATURE MINIMA EXTERIEURE DE -5° C

- 21° dans les salles de bains et salles d'eau
- 19° dans les autres pièces

2.9.4.2. TYPE D'INSTALLATION

La production du chauffage est assurée par une ou plusieurs chaudières collectives raccordées aux corps de chauffe des logements. Un préchauffage de l'ECS est assuré par une installation thermodynamique collective, située au dernier étage du bâtiment C, et comportera une ou plusieurs pompes à chaleur.

Le réseau est en tubes PER encastrés.

2.9.4.3. APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR

Radiateurs à eau chaude :

- . Sans objet

Plancher chauffant :

. Procédés ROTH, REHAU ou équivalent. Isolation polystyrène à plots type ROTHAFLEX, dalle ICE ou équivalent pour ROTH ou polyuréthane avec crampons de fixation type Résidia Titane ou équivalent pour REHAU, sur laquelle seront posés les serpentins de PER. L'ensemble reçoit une chape d'enrobage.

Salles de bain et salles d'eau :

- . Radiateur sèche-serviettes électrique, type CALA AIR avec soufflant de chez ACOVA ou équivalent. Fixation murale.

2.9.4.4. CONDUIT DE FUMEE

Si nécessaire, il sera prévu dans la hauteur du bâtiment des conduits maçonnés de désenfumage pour les parkings en sous-sols, conformément aux dispositions de la réglementation incendie, isolation thermique et acoustique selon réglementations en vigueur. Leur composition recevra l'accord du bureau de contrôle.

2.9.4.5. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Conduits en tôle acier galvanisé dans les gaines techniques des logements avec mise en place de matériaux résilients au droit des traversées de plancher. Bouche d'extraction V. M. C. dans les pièces humides.

Dans le cas de parcours horizontaux, ils seront habillés par des soffites ou des faux plafonds en BA 13.

2.9.4.6. CONDUITS ET PRISE D'AIR FRAIS

Intégrées dans les coffres des volets roulants ou les châssis ou les murs de façades des pièces d'habitation (séjours et chambres) de ces mêmes pièces, pour les prises d'air frais avec isolation acoustique renforcée, selon réglementation en vigueur.

2.9.5. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

2.9.5.1. RADIO / TV / FM / SAT

Antennes collectives hertziennes pour recevoir les chaînes nationales TNT.

S'il est envisagé un raccordement ultérieur à un câble opérateur local, il sera prévu des fourreaux aiguillés spécifiques depuis la gaine palière jusqu'à l'ETEL (tableau électrique). Les prises TV seront toutes traitées en RJ45.

Nombre et implantation des prises suivant art 2.9.3.2.

2.9.5.2. FIBRE OPTIQUE

L'immeuble se situe dans une zone raccordée à la fibre.

L'infrastructure de l'immeuble sera prévue pour réceptionner la fibre optique depuis le local fibre (point de mutualisation ou local opérateur) jusqu'à l'intérieur des logements (dispositif de terminaison optique dans l'ETEL), conformément aux directives de la loi LME (arrêté de janvier 2009).

2.9.5.3. TELEPHONE

Prises de communication RJ45 reliées au tableau de communication, dans chaque séjour et chambre principale selon la réglementation.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

Sans objet.

3.2. PARKINGS COUVERTS

3.2.1. MURS OU CLOISONS

Murs et ossatures en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés. Finition brute.

3.2.2. PLAFONDS

Dalle de béton armé, avec isolant thermique en sous-face au droit des locaux chauffés (logements), suivant préconisation de l'étude thermique.

3.2.3. SOLS

Dalle en béton armé surfacé, avec incorporation d'un durcisseur surfacique type Surfaquartz.

3.2.4. ACCES PARKING

L'accès au parking est sécurisé par un portail en limite de propriété une porte d'accès basculante métallique.

Manœuvre automatique commandée par émetteurs radios individuels.

Au-dessus de la porte d'accès, mise en œuvre d'une pergola ajourée en acier thermolaqué clair.

3.2.5. VENTILATION

Ventilation générale de la zone de parking conforme à la réglementation.

Amenée d'air neuf par conduits de ventilation en béton armé ou staff avec prise d'air au rez-de-chaussée et extraction mécanique ou naturelle selon réglementation.

3.2.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par néon sur minuterie ou détecteur de présence avec une partie en éclairage permanent (1/3 permanent et 2/3 sur minuterie ou détecteur). Eclairage de sécurité par blocs de secours réglementaires.

Aucun équipement électrique privatif ne sera possible sur les emplacements de parking.

3.2.7. VOITURES ELECTRIQUES

Le pré-équipement réalisé sera relié à un tableau général basse tension en aval du disjoncteur de l'immeuble, de façon à pouvoir desservir 20% du nombre de places de stationnement (puissance maximale de 7.4 KW par point de charge), conformément à la réglementation.

L'équipement complémentaire comprenant la protection par mini-disjoncteur, le sous comptage, le chemin de câble et ses fixations. Le câble électrique et la prise électrique de recharge individuelle se fera par la suite, après la livraison des parties communes de l'immeuble, à la charge financière des copropriétaires qui en font la demande, après avis d'un bureau de contrôle et validation de l'assemblée générale des copropriétaires.

3.2.8. EXTINCTEURS

Extincteurs dans les parkings et dans les locaux techniques suivant réglementation.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES DE L'IMMEUBLE

4.1. HALLS D'ENTREES DE L'IMMEUBLE

Le hall d'entrée fait l'objet d'un traitement décoratif selon le projet du décorateur ou de l'architecte. Il comportera à titre indicatif :

4.1.1. SOL

Carrelage en carreaux 60x60 série Instant ou 75x75, et/ou 37x75 série Land (Mate et/ou lustré), de chez NEW KER, suivant plan de décoration de l'architecte, ou équivalent chez un autre fabricant.
Plinthes assorties aux carreaux. Calepinage mis au point selon projet de décoration.

Tapis essuie-pieds encastré du type TOP CLEAN de chez GEGGUS EMS ou équivalent.

4.1.2. PAROIS

Panneaux stratifiés et/ou texturé, et/ou carrelage mural et/ou revêtement décoratif et/ou peinture, suivant projet du décorateur.

4.1.3. PLAFOND

Plafond en béton recevant un faux plafond acoustique et thermique, revêtu de peinture (suivant études acoustique et thermique).

4.1.4. ELEMENTS DE DECORATION

Selon le projet de l'Architecte. Il sera prévu un miroir, encadré ou non, selon le plan de décoration.

4.1.5. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Ensemble de hall en ossature métallique thermolaquée et vitrage stadip anti-effraction, selon projet de l'architecte.

La première porte du sas est commandée par un vidéophone, relié à chaque logement + borne Vigik pour les occupants, la seconde porte du sas est commandée par un digicode + borne Vigik pour les occupants.

4.1.6. BOITES AUX LETTRES

Ensemble de boîtes à lettres en acier laqué, répondant aux normes de la Poste, posé dans le hall, conforme aux normes en vigueur, couleur et motif selon plan de décoration.

4.1.7. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Tableaux d'affichage positionnées selon plan de décoration. Les corbeilles à papiers seront en positionner conformément au projet de décoration. Tableau d'affichage et corbeille coordonnés au choix des ensembles de boîtes aux lettres, dans la gamme du fabricant. Il sera prévu un miroir selon le plan de décoration.

4.1.8. CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par plafonniers et/ou par appliques murales et/ou spots encastrés dans faux plafond, suivant le plan de décoration, commandé détecteur de présence et minuterie.

4.2. PALIERS RDC ET ETAGE

4.2.1. SOLS

Au Rez-de-chaussée :

- . Le revêtement de sol sera identique à celui du hall.

En étages :

- . Revêtement moquette gamme Signature de chez BALSAN ou équivalent, teinte selon plan de décoration.

A rez-de-chaussée, plinthes carrelées assorties au sol et en étages, plinthe en sapin ou médium de 10 cm de hauteur, avec finition peinture ou laqué d'usine.

4.2.2. MURS

Revêtement mural en textile vinylique décoratif type Texdecor ou Muraspec, et/ou en peinture couleur, selon projet de décoration.

4.2.3. PLAFOND

Faux plafond acoustique type Gyptone de chez Placoplatre, choix du motif selon projet de décoration.

4.2.4. PORTES

Portes sur escaliers en bois à âme pleine présentant un degré coupe-feu conforme à la législation, finition peinture satinée. Façades de gaines techniques palières en panneaux médium, finition peinture satinée.

Béquillage en aluminium anodisé type Muze ou Artis ou équivalent sur plaque de chez ASSA ABLOY ou équivalent, finition Chrome Velours.

Ferme porte à glissière et butée de portes.

4.2.5. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Eclairage par plafonniers encastrés ou non, suivant plan de décoration, temporisé et commandé par détecteur de présence.

Appareillage encastré série ODACE de chez SCHNEIDER ou équivalent pour boutons poussoirs et sonnerie des logements.

Pour l'entretien, une prise de courant de 10A placée en gaine technique, par étage.

4.3. CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS ET REZ DE CHAUSSEE PARKING

Concerne : Tous les sas desservant les parkings et paliers d'ascenseur desservant les sous-sols et le rez de chaussée.

4.3.1. SOLS

Dalle en béton recevant une peinture de sol polyuréthane ou résine, remontée en plinthe sur 20cm env.

4.3.2. MURS

Voile en béton soigné ou murs en maçonnerie de parpaing enduit, finition peinture blanche, appliquée directement sur le support, sans enduit de finition.

4.3.3. PLAFOND

Béton à parement soigné, finition peinture appliquée directement sur le support, sans enduit de finition, ou isolant thermique type flochage ou fibrastyrène.

4.3.4. PORTES

Portes des escaliers en bois à âme pleine présentant un degré de résistance au feu pare-flamme ½ heure, finition par peinture.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

4.4.1. SOLS

A l'exception de la 1^{ère} volée d'escalier desservant les étages, sol des escaliers y compris les paliers en béton surfacé. Finition par peinture de sol polyuréthane ou résine, remontée en plinthe sur 20cm env.

La 1^{ère} volée d'escalier desservant les étages est revêtue d'un revêtement de sol PVC spécial marche, y compris palier du niveau supérieur. Plinthe en médium recevant une peinture.

Les nez de marche recevront un traitement anti-dérapant.

4.4.2. MURS

En béton armé ou murs en maçonnerie de parpaing enduit, finition peinture blanche directement appliquée sur le support. Les murs des escaliers traités en revêtement de sol PVC seront enduit et peint en blanc.

4.4.3. PLAFONDS

Béton à parement soigné, finition peinture appliquée directement sur le support, sans enduit de finition, ou isolant thermique type flocage ou fibrastyrène. Les plafonds des escaliers traités en revêtement de sol PVC seront enduit et peint en blanc.

4.4.4. PORTES

Les portes de la cage d'escalier menant aux sous-sols et aux étages seront en bois présentant un degré de résistance au feu pare-flamme ½ heure, finition par peinture. Accès par clé sur organigramme depuis le rez-de-chaussée vers le sous-sol, et vers le 1^{er} étage desservi ; accès libre type issue de secours pour sortir du parking ou pour sortir au rez-de-chaussée depuis les étages.

Poignées et plaques en aluminium anodisé type Muze ou Artis ou équivalent sur plaque de chez ASSA ABLOY ou équivalent. Finition Chrome Velours. Ferme porte.

4.4.5. VENTILATION

Désenfumage en partie haute des cages d'escalier desservant les étages, par châssis type vélux 114/118 pour les bâtiments recevant une couverture zinc et lanterneau pour la toiture étanchée, asservis à un mécanisme de tirez-lâchez, conformément au classement du bâtiment selon la réglementation incendie.

4.4.6. ECLAIRAGE

Par hublots ou réglettes commandés sur détecteur de présence.

4.4.7. MAIN COURANTE

En acier, traité en finition par peinture.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. LOCAUX POUSETTES ET VELOS

4.5.1.1. SOLS

Dalle en béton armé surfacé revêtu d'une peinture de sol anti-poussière, remontée en plinthe sur 1m.

4.5.1.2. MURS

En parpaing rejointoyé brut et / ou béton armé. Finition peinture, appliquée directement sur le support, sans enduit de finition.

4.5.1.3. PLAFOND

Dalle de béton armé, avec isolant thermique en sous-face au droit des locaux chauffés (logements) selon étude thermique.

4.5.1.4. PORTE

Porte en bois avec serrure sur organigramme.

4.5.1.5 DIVERS

Support mural et/ou rack au sol pour rangement vélo.

4.6. LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. LOCAUX POUBELLES (STOCKAGE DES DECHETS DES LOGEMENTS)

4.7.1.1. SOLS

Béton surfacé. Finition carrelage avec siphon de sol.

4.7.1.2. MURS

En parpaing rejointoyé brut et/ou mur en béton armé.

Carrelage mural sur une hauteur de 1,50m env. et peinture au-dessus, directement appliquée sur le support.

4.7.1.3. PLAFOND

Brut avec peinture de propreté. Isolation suivant étude thermique.

4.7.1.4. EQUIPEMENTS DIVERS

Eclairage temporisé par réglette Led en plafond commandé sur détecteur de présence.

Point d'eau pour nettoyage du local.

4.7.2. LOCAL ENTRETIEN

Sans Objet.

4.7.3. LOCAL T.G.B.T ET LOCAL FIBRE

Sol en béton surfacé.

Murs en béton brut.

Isolation en plafond suivant étude thermique.

4.7.4. LOCAL MACHINERIE ASCENSEUR

Sans objet, les ascenseurs sont de type machinerie embarquée.

4.7.5. LOCAL CHAUFFERIE

4.7.5.1 Sol

Sol en béton surfacé. Avec résine d'étanchéité et siphon de sol conformément à la réglementation.

4.7.5.2 Murs

En béton brut.

4.7.5.3 Plafond

Plafond dalle béton brut ou isolation en plafond suivant étude thermique.

4.7.5.4 Porte d'accès

Porte en bois à âme pleine de degré coupe-feu 1h. La poignée de tirage est située à l'extérieur et la porte est munie d'un ferme-porte. La paroi séparative avec l'une des places de stationnement contiguës recevra un « mur fusible », permettant le remplacement ultérieur des équipements volumineux.

4.7.5.5 Equipements de plomberie

Il est prévu la mise en place d'un robinet de puisage mural et d'un siphon de sol.

4.7.5.6 Eclairage

Par hublots ou néons commandés sur détecteur de présence.

4.7.6. LOCAL BRANCHEMENT COMPTEUR D'EAU AU SOUS-SOL

Selon contraintes techniques et réglementation en vigueur.

4.8. CONCIERGERIE

Sans objet.

4.9. SIGNALISATION

Elle comprendra notamment :

- Numérotation de l'immeuble.
- Fléchage et signalétique prenant en considération les fonctionnements du parking.
- Numéro d'étage d'une part face à l'ouverture de l'ascenseur, d'autre part au-dessus de la porte de l'escalier côté escalier.
- Numérotation des logements.
- Numéro des places de parking au pochoir.
- Plans de sécurité.

Désignation des locaux techniques par plaquettes collées, tels que :

- Locaux OM.
- Locaux techniques (Chaufferie, eau,...).
- Locaux vélos / poussttes.
- Accès parkings.
- Porte coupe-feu à maintenir fermée.
- Local Elec, Eau, etc...., selon les cas.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS

Appareils desservant les niveaux d'accès aux logements et le sous-sol. La machinerie ascenseur est située sur le toit de la cabine.

L'équipement intérieur de la cabine comprend :

- . éclairage plafonnier par spots ou latéral indirect
- . miroir
- . parois avec panneaux stratifiés
- . revêtement de sol du même matériau que les halls d'entrée
- . main courante
- . fourniture d'une bâche pour déménagements
- . système de vigik ou clé sur organigramme pour accéder au sous-sol

La cabine dispose d'un système de téléalarme 24 heures sur 24 dont l'abonnement est à la charge de la copropriété. Les façades palières sont traitées en peinture. La porte au niveau des halls d'entrée sera en inox brossé. Protection des utilisateurs par dispositif de sécurité commandant l'ouverture des portes en cas de rencontre d'un obstacle.

5.2. TELECOMMUNICATIONS

5.2.1. TELEPHONE

Distribution horizontale en chemin de câble en sous-sol jusqu'au pied des gaines techniques palières et liaison vers chaque logement jusqu'aux joncteurs.

Raccordement par le service de concessionnaires sur le réseau public.

5.2.2. TELEVISION ET FM

La résidence sera soit équipée d'une installation centralisée d'antenne collective soit raccordée à un réseau câblé. Cette installation permettra de recevoir les 6 chaînes nationales (dont Canal + non décodé) et les chaînes de la TNT.

5.3. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dépose des ordures ménagères dans les containers disposés dans le local OM.

Ramassage conforme à la réglementation de la ville.

5.4. VENTILATION

Ventilation naturelle ou mécanique selon réglementation pour le parking en sous-sol.

Ventilation simple flux hygro réglable sur extracteurs VMC pour logements.

5.5. ALIMENTATION EN EAU

5.5.1. COMPTEUR GENERAL

Placé dans le local eau au sous-sol suivant indication de la Compagnie distributrice.

Distribution horizontale en PVC pression en réseau horizontal en sous-sol jusqu'au pied des gaines techniques palières.

5.5.2. SURPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur si nécessaire en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

Traitement de l'eau : Sans objet.

5.6. ALIMENTATION EN GAZ

Alimentation depuis le réseau public jusqu'à la chaufferie collective.

5.7. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1. ORIGINE DE L'INSTALLATION

Alimentation depuis le transformateur intégré à la résidence.

Distribution par réseau sur chemin de câble en sous-sol jusqu'aux gaines palières.

5.7.2. COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Dans gaines colonnes montantes ou selon étude technique et règlementaire.

L'installation des services généraux répond aux exigences des nécessités et comprend un ou plusieurs comptages au tarif bleu ou jaune.

5.7.3. COLONNES MONTANTES

En gaine palière, conforme à la réglementation NF-C-14.100.

5.7.4. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonné suivant normes ENEDIS dans le tableau électrique (EDEL) de chaque logement.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1. VOIRIE D'ACCES

La voirie d'accès au parking est en béton strié, selon projet du paysagiste.

6.1.2. TROTTOIRS

Sans Objet.

6.1.3. CHEMIN PIETON

Les cheminements piétons sont en pavés à joints sciés, teinte au choix du paysagiste. Suivant plans du Paysagiste.

6.1.4. PARKINGS VISITEURS

Sans objet.

6.2. ESPACES VERTS

6.2.1. AIRES DE REPOS

Sans objet.

6.2.2. PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Suivant plans du Paysagiste.

6.2.3. ENGAZONNEMENT

Terre végétale recevant un gazon en plaque ou en rouleau.

6.2.4. MOBILIERS

Bancs en ossature métal et lames bois, comprenant assise et dossier, suivants plans du paysagiste.

6.3. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.3.1. ENTREE DU BATIMENT

Par applique au droit des halls.

6.3.2. ECLAIRAGE DES ESPACES VERTS

Eclairage main courante :

- . Éclairage encastré, barrette lumineuse à leds.

Bornes lumineuses piétonnes :

- . Balise à leds.

Suivant plans du Paysagiste et étude d'éclairage.

L'éclairage sera conforme aux normes en vigueur. Afin de préserver l'environnement nocturne, l'éclairage du site se limitera aux cheminements pour une question de respect de la réglementation.

6.3.3. ECLAIRAGE VOIRIE

Sans objet.

6.4. AIRE DE JEUX - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5. CLOTURES ET PORTILLONS

6.5.1. CLOTURES SUR RUES

Clôture métallique thermolaquée, par barreaudage vertical fixé en tête d'un murêt et/ou soubassement béton, en limite de parcelle selon plans paysagers.

6.5.2. CLOTURES ENTRE ESPACES EXTERIEURS PRIVATIFS

Clôture en serrurerie selon projet de l'architecte doublée à l'extérieur par des haies arbustives.

6.5.3. CLOTURES ENTRE PARCELLE ET TERRAIN MITOYEN

Mur existant et clôture de même nature que 6.5.1, pour la limite séparative sans mur existant.

6.5.4. PORTILLONS

Les portillons d'accès donnant sur le domaine public seront commandés par un digicode et un VIGIK. Ils seront en métal thermolaqué.

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1. RESEAU D'EAU

Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2. RESEAU GAZ

Le branchement sera exécuté par GRDF.

6.6.3. ELECTRICITE

Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4. EGOUT

Rejet des Eaux usées et Eaux vannes :

. Conception du réseau soumis aux services techniques de la ville.

Rejet des Eaux Pluviales :

. Conception du réseau soumis aux services techniques de la ville et réalisé en conformité aux prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.

LES TRAVAUX MODIFICATIFS

L'acquéreur a la possibilité de faire une demande de travaux modificatifs.

Ils ne sont possibles que dans le cadre de la procédure du maître d'ouvrage prévue à cet effet, disponible sur demande auprès de nos Conseillers Commerciaux et jointe au contrat de réservation.

La réalisation de travaux modificatifs acquéreurs est un avantage consenti à l'acquéreur. Elle est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage qui se réserve le droit de les accepter ou non au regard des différentes réglementations, et /ou de l'avancement des travaux de construction. Si cette demande est techniquement et réglementairement réalisable, elle fera l'objet d'un devis émis par la SCCV SCEAUX ALBERT PREMIER, et sera valable au maximum 15 jours. En cas d'acceptation du devis, l'acquéreur devra verser un acompte de 50 % afin de valider sa demande. Le solde sera versé avec l'appel de fonds « livraison ».

Les travaux modificatifs acquéreurs seront conformes à la réglementation PMR (Personne à Mobilité Réduite) en vigueur, sauf, en application de l'article R111-18-2 III du code de la construction et de l'habitation, à ce que la demande de travaux modificatifs de l'acquéreur ait pour conséquence de déroger aux dispositions générales des articles R111-18 à R111-18-3 du code de la construction et de l'habitation et aux dispositions des articles 1 à 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles neufs.

Si la demande de TMA est non conforme à la réglementation PMR (Personne à Mobilité Réduite), mais permet la réversibilité des ouvrages, au sens de l'arrêté du 24 décembre 2015, par des travaux simples, un protocole d'accord pourra être signé entre l'acquéreur et le maître d'ouvrage, de manière à officialiser la demande de l'acquéreur.

Compte tenu des impératifs du chantier, il est précisé que les demandes de modifications ne pourront être prises en compte qu'une fois acceptées et validées et ce au plus tard aux échéances suivantes :

Travaux de modifications électriques : achèvement des fondations, + 30 jours calendaires

Travaux de modifications de plomberie : achèvement des fondations, + 30 jours calendaires

Travaux de modifications des cloisons : achèvement des fondations, + 30 jours calendaires

Travaux de modifications revêtements de sols : achèvement gros œuvre.